



Affiché au pilier public

COMMUNE
DE
CONCISE

Réf : 15635

**Référendum communal contre la décision du Conseil communal du 24 juin 2019
Préavis 30/2019 relatif au projet de carrière du Bois de la Côte.**

Procès-verbal et attestation de validation des signatures.

Question posée par le Comité référendaire :

« Acceptez-vous la décision du conseil communal du 24 juin 2019 concernant l'article 1 du préavis municipal n°30/2019 relatif à l'autorisation de signature par la municipalité de l'acte constitutif de servitude de la carrière du Bois-de-la-Côte, sur le Mont-Aubert ? »

Nombre de signatures valides déposées au greffe municipal dans les délais légaux :

247 signatures

La municipalité informe donc les électeurs de l'aboutissement de la demande de référendum par le présent affichage au pilier public ainsi que la préfecture.

Le préfet convoquera prochainement les électeurs.

Greffe municipal/09.09.2019